

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

RAPPORT

Stage effectué du 09 septembre au 28 novembre 1997
à la Bibliothèque municipale de Dijon
sous la direction de Mademoiselle Martine Chauney-Bouillot

Katie Brzustowski

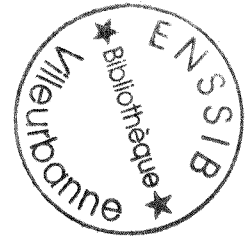
1998

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



809993B

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**



Diplôme de conservateur de bibliothèque

RAPPORT

Stage effectué du 09 septembre au 28 novembre 1997
à la Bibliothèque municipale de Dijon
sous la direction de Mademoiselle Martine Chauney-Bouillot

Katie Brzustowski

1998

1997
JCB ST
6

Mon stage d'étude s'est déroulé du 9 septembre au 28 novembre 1997 à la Bibliothèque municipale de Dijon dont le directeur est André-Pierre Syren. J'ai choisi cet établissement parce que je m'intéresse particulièrement aux fonds régionaux et à leur mise en valeur. La Bibliothèque municipale de Dijon m'a paru être un bon terrain d'étude pour cette question car elle possède de riches collections régionales et contribue pour une très large part à l'élaboration d'une bibliographie régionale. Celle-ci est le sujet de mon mémoire intitulé *La Base bibliographique bourguignonne : pratique et avenir de la bibliographie régionale*. Le service qui m'a accueillie est le fonds bourguignon dont Martine Chauneu-Bouillot, bibliothécaire, est la responsable. Il est rattaché à la Section Patrimoine qui est localisée (magasins, salle de consultation, bureaux du personnel) à la bibliothèque d'Etude.

Parallèlement aux tâches en rapport avec le fonds bourguignon qui m'ont été confiées, j'ai eu le souci de dépasser le cadre de la Section Patrimoine pour tenter d'avoir une vision d'ensemble de la Bibliothèque municipale de Dijon. Je rendrai compte dans un premier temps de cette vue globale : je replacerai l'établissement dans son environnement et j'en décrirai l'organisation générale avant de traiter de sa politique documentaire. Je tenterai de faire ressortir au cours de cet exposé les difficultés que rencontre la bibliothèque et ses perspectives d'avenir. Une fois ce cadre mis en place, je relaterai le déroulement de mon stage.

I. La Bibliothèque municipale de Dijon : environnement, organisation générale et politique documentaire.

A. L'environnement de la Bibliothèque municipale.

Pour appréhender le fonctionnement de la Bibliothèque municipale de Dijon, il est nécessaire de replacer cet établissement dans son environnement politique et administratif (tutelle) et dans son environnement fonctionnel. Les précisions de cet ordre permettront de définir plus précisément sa propre politique.

1. L'environnement politique et administratif.

La création de la Bibliothèque municipale de Dijon remonte à 1803, date à laquelle un arrêt consulaire du 8 pluviôse met à la disposition des municipalités les bibliothèques des Écoles centrales. La ville de Dijon prend alors la responsabilité des riches collections de l'ancienne bibliothèque du collège des Jésuites auxquelles sont venues s'ajouter des confiscations révolutionnaires¹. Ce rappel historique a pour but d'insister sur ce qui paraît être une évidence : l'existence d'une **tutelle municipale**. La bibliothèque est en effet une institution qui dépend de la Direction des Affaires culturelles de la ville au même titre que le Musée des Beaux-Arts ou les Archives Municipales². Elle a comme interlocuteurs le Maire qui prend les décisions importantes, d'autres élus (l'adjoint délégué aux Affaires culturelles) et des fonctionnaires (le directeur des affaires culturelles). La politique culturelle mise en oeuvre par la municipalité conditionne le fonctionnement des différents services selon la priorité et le budget qu'elle accorde à chacun. Pour donner un exemple de cette dépendance tiré de l'actualité, la ville de Dijon a entrepris récemment la construction d'un auditorium qui nécessite des moyens budgétaires très importants. Les autres institutions ressentent les effets de cette orientation puisque, en raison de la stagnation du budget de la ville, leur propre budget est restreint ou stagne. Cette situation laisse une marge de manoeuvre limitée aux différents établissements³.

¹Une bibliothèque publique existait dès avant cette date. Elle sera évoquée plus en détail dans la seconde partie de notre mémoire.

² Cf. organigramme des services municipaux en annexes.

³ BM Dijon. Statistiques 1996 . Budget 1996 de la Bibliothèque municipale de Dijon : 720 112 F pour l'investissement et 5 039 568 F pour le fonctionnement.

La Bibliothèque municipale de Dijon, en tant que Bibliothèque municipale classée, a un certain nombre d'obligations envers l'État. Elle doit mettre en oeuvre des moyens propres à assurer la conservation des fonds appartenant à l'Etat. Elle est de plus chargée par ce dernier, en raison de son statut de chef-lieu de région, de la collecte, du traitement et de la conservation du dépôt légal imprimeur.

Ces rappels qui concernent la Bibliothèque municipale de Dijon comme d'autres bibliothèques municipales montrent que l'établissement ne fonctionne pas en autarcie mais s'inscrit dans la politique culturelle menée par sa tutelle.

2. L'environnement fonctionnel.

La Bibliothèque municipale n'est pas seule, à Dijon, à exercer une fonction culturelle et à offrir de la documentation. Elle se positionne dans ces secteurs par rapport à d'autres institutions municipales (musées et archives), départementales (archives), régionales (Conservatoire national de région) ou dépendant du Ministère de l'Enseignement supérieur (Bibliothèque Universitaire). Elle entretient avec celles-ci des relations qui peuvent prendre plusieurs formes : entente tacite pour ne pas rentrer en concurrence dans les acquisitions (avec les archives départementales), participation à des animations communes (thème d'exposition commun), dons de collections (avec le Conservatoire), coopération documentaire (Bibliothèque Universitaire). En plus de ces rapports avec des établissements partenaires, la Bibliothèque municipale participe à une coopération institutionnelle dans le cadre de la région instaurée par l'Agence Bourguignonne Interprofessionnelle pour le Livre, la Lecture et de Documentation (ABIDOC).

Aux relations verticales évoquées plus haut viennent donc s'ajouter des liaisons horizontales qui renforcent encore l'ouverture de l'établissement à son environnement.

B. L'organisation générale de l'établissement.

1. Les différents sites⁴.

La Bibliothèque municipale de Dijon n'est pas une entité topographique. En effet, elle occupe plusieurs sites en centre ville et dans les quartiers. Le premier site, par son ancienneté, est celui de l'ancien collège jésuite des Godrans qui abrite la salle d'Etude

⁴ Cf. plan du réseau en annexes.

(installée dans la chapelle depuis 1909) et les magasins des collections d'Etude et des collections patrimoniales. La centrale Adultes ("lecture publique") s'y trouvait également jusqu'en 1987, date à laquelle elle a dû déménager, à cause de l'effondrement d'un plafond, dans un bâtiment de taille modeste situé derrière la place de la Libération. La centrale Jeunesse, elle, est demeurée dans les murs du collège. L'exiguïté des locaux et l'organisation architecturale complexe constituent une contrainte majeure pour l'établissement : les magasins arrivent à saturation, la salle d'Etude n'offre pas suffisamment de place les jours d'affluence (80 places), les rayonnages envahissent l'espace à la centrale Adultes. Le précédent directeur, Albert Poirot, avait conçu en 1992 un projet de construction d'une médiathèque centrale mais celui-ci n'a pas abouti. La ville de Dijon connut en effet à cette époque des difficultés financières. Des travaux de réqualification des anciens bâtiments ont démarré à l'automne 1997. Ils vont s'étaler sur cinq ans et seront financés par la Ville, avec la participation de l'État, de la région et du département (coût total : 25 millions de francs). Ils visent à consolider les planchers et à retirer les étais, à assurer une mise en sécurité de toutes les installations et à permettre l'accessibilité des locaux aux personnes handicapées. A terme les conditions de conservation des ouvrages et le fonctionnement des services (réorganisation plus rationnelle du circuit du livre) seront améliorées. Pour l'instant, ces travaux perturbent la vie de l'établissement, le contraignant à fermer dans les phases délicates⁵.

L'essor de la lecture publique dans les années 1960 a eu pour conséquence la création d'annexes en dehors du centre ville de Dijon. La première d'entre elle ouvrit dans le quartier de Fontaine d'Ouche en 1973. En 1979, une petite annexe fut créée au Nord de la Ville (Espace Maladière) ; en 1984, une autre dans le quartier neuf de Port-du-Canal. En 1987 la première bibliothèque-discothèque Mansart vit le jour. Enfin, la dernière étape dans l'aménagement des sites fut la transformation de Port-du-Canal en médiathèque en 1992. Si le quartier sud (quartier des facultés) est bien pourvu en bibliothèques, le nord de la ville ne compte qu'un petit équipement (Maladière). Il avait été question pour rééquilibrer cette situation d'implanter une autre médiathèque près d'un centre commercial se situant dans cette zone mais ce projet ne s'est pas concrétisé. Les annexes sont elles aussi saturées et ressentent un manque de place crucial.²

2. La politique de réseau.

La direction actuelle de la bibliothèque, afin de remédier aux contraintes de locaux, développe une **politique de réseau**. En effet, dans le but d'élargir le choix

⁵ L'établissement a dû fermer une semaine pendant les vacances de la Toussaint en raison du déménagement de la Salle d'Informatique.

documentaire et de limiter le nombre d'exemplaires à acquérir, les différents sites se sont spécialisés dans des domaines du savoir. La répartition thématique qui tient compte des fonds existants et des compétences particulières des responsables est la suivante :

- à la centrale Adultes : philosophie, psychologie, sciences sociales, sciences et techniques

- à Fontaine d'Ouche : théâtre et histoire

- à Mansart : musique, ouvrages en langues étrangères

- à Port-du-Canal : cinéma, géographie

Il existe par ailleurs un Fonds commun qui est composé de littérature classique, de littérature étrangère et de livres d'art retirés du libre accès (en raison de leur faible rotation) mais empruntables sur demande dans tout le réseau. Le conservateur responsable de la Section Adultes, Christine Marcel, pense que cette organisation permet d'éviter « l'écueil du saupoudrage » et de maintenir un bon niveau de collections. L'image traditionnelle de l'annexe (équipement de proximité offrant des collections "de proximité") telle qu'elle existe dans de nombreuses bibliothèques municipales est donc remise en cause à Dijon. Pour l'instant, l'impact de ce changement intervenu depuis 1995 n'a pu être évalué. Des efforts de communication contribueront sans doute à le faire entrer dans les habitudes des lecteurs. Dans un numéro « Spécial Services » de la revue de la bibliothèque *Hors ligne* une double page est consacrée à la présentation des fonds thématiques. Il n'y a par ailleurs aucun obstacle matériel à la mobilité des lecteurs puisque l'inscription est unique sur tout le réseau et que douze documents peuvent être empruntés simultanément.

3. L'organigramme⁶.

A l'image de l'organisation décrite ci-dessus qui pallie aux contraintes de locaux, André-Pierre Syren a souhaité optimiser l'organisation du personnel. Il a procédé à un remaniement de l'organigramme tel que celui-ci se serait produit en cas de construction d'une médiathèque centrale. Ses objectifs étaient de rompre avec la césure traditionnelle étude/lecture publique et de rendre caduque la distinction par support. Trois pôles ont été créés : Patrimoine, Jeunesse et Adultes. Cette dernière section regroupe le fonds courant d'Étude et la « lecture publique » destinée aux adultes. La séparation patrimonial/courant est ainsi plus claire, le premier devant être conservé et le second pouvant faire l'objet de désherbage. L'audiovisuel est compris dans la section Adultes mais cela ne signifie pas qu'il n'y a pas de documents audiovisuels dans les autres

⁶ Cf. organigramme de la bibliothèque en annexes.

sections. Au contraire, cette intégration existe déjà pour l'Etude et entrera en vigueur pour la Jeunesse. Le Service des Affaires générales constitué par le prédécesseur du directeur actuel, Albert Poirot, a été maintenu. Son existence permet de confier ces affaires dites "générales" (comptabilité, informatique et personnel) à des spécialistes et de laisser la bibliothéconomie aux bibliothécaires.

Une autre innovation dans l'organigramme est la création d'un Service des Entrées. Actuellement en cours d'installation, celui-ci se verra rattacher les personnes qui s'occupaient jusqu'à présent des acquisitions au sein de chaque section. Il permettra de centraliser les acquisitions aussi bien onéreuses (grouper les achats) que gratuites (dépôt légal imprimeur). Les fournisseurs auront désormais un interlocuteur unique.

Deux postes ne disposent pas d'une équipe mais contribuent à maintenir la cohésion de l'édifice : un responsable de l'information-communication et un responsable du réseau, ce dernier faisant valoir le point de vue du public.

Une dernière particularité de cet organigramme est qu'il n'est pas conçu en termes de sites comme c'est le cas à la Bibliothèque municipale de Lyon par exemple. Les bibliothécaires des annexes répartis dans les Sections Jeunesse et Adultes viennent faire du travail de fond à la centrale, ce qui contribue au bon fonctionnement du réseau.

Des réunions d'encadrement hebdomadaires et des réunions internes à chaque section assurent la répercussion des informations auprès des quelque cent dix personnes qui composent le personnel. La gestion de ce personnel est par ailleurs de plus en plus complexe à cause de tous les statuts différents (fonction publique d'Etat/fonction publique territoriale ; titulaires, stagiaires, CES, contrats emplois ville et peut-être emplois jeunes) et des problèmes de formation. Dans ce domaine, l'établissement dijonnais, comme le monde des bibliothèques en général, a du mal à envisager l'avenir à long terme⁷.

C. La politique documentaire.

L'organisation de la bibliothèque tend vers un **objectif documentaire**. La mission de l'établissement est d'offrir au public des collections qui correspondent à la politique documentaire définie par la direction. Or, celle-ci se défend d'avoir une « politique démagogique » ; elle pense que la bibliothèque ne doit pas être le reflet de la société mais se situer dans une position de retrait, de recul. Ce principe mérite d'être évoqué car il influe sur les choix qui président à la constitution des collections.

⁷ Cf. en annexes Statistiques 1996 : Effectifs.

1. Les collections⁸.

Dans la constitution de ses collections, la Bibliothèque a une double perspective : elle tend d'une part à satisfaire les besoins du public dijonnais et, d'autre part, à constituer un patrimoine documentaire.

a) Les grands types de collections.

La distinction en trois grands types de collections résulte de la réflexion qui a été menée en 1992 en vue de l'ouverture d'une grande médiathèque centrale. Elle permet de définir très clairement chaque catégorie par rapport à ses fonctions et usages.

Les **collections courantes** sont composées d'ouvrages documentaires ou de fictions destinés à un large public ; elles sont renouvelées fréquemment. Elles sont localisées à la centrale Adultes, à la centrale Jeunesse, dans les annexes et dans le bibliobus. Sont compris dans cette catégorie des ouvrages d'un niveau plus relevé répartis de manière thématique dans le réseau.

Les **collections d'étude** proposent une information administrative et une couverture littéraire et documentaire encyclopédique courante. Le niveau de référence est la licence. Elles sont enrichies par des documents retirés des fonds thématiques. Ces collections peuvent être désherbées. La responsable de la Section Adultes réfléchit actuellement à la définition d'un plan de développement des collections. La première phase de ce plan sera l'évaluation des proportions des différentes classes DEWEY.

Les **collections patrimoniales**, au contraire des deux autres types, doivent faire l'objet d'une conservation systématique. Les documents les plus précieux (manuscrits, ouvrages illustrés ...) sont rangés dans la réserve. Ces collections se subdivisent en trois grands ensembles : le fonds ancien (ouvrages édités avant 1901), le fonds Gastronomie-Oenologie et le fonds bourguignon⁹.

b) Les « nouveaux supports ».

La Bibliothèque municipale s'est ouverte relativement tard, par rapport à d'autres établissements, aux documents sonores et audiovisuels. En effet, les premiers ne sont apparus qu'en 1987 avec l'ouverture de la Bibliothèque discothèque Mansart. Les

⁸ Il n'existe pour l'instant de document écrit (Charte des collections) que pour les collections de livres pour adultes (document rédigé en 1995).

⁹ Nous reparlerons plus en détail de ces collections dans la deuxième partie de notre rapport.

seconds sont arrivés dans les collections en 1992 avec la transformation de l'annexe Port-du-Canal en médiathèque. C'est à ce moment-là qu'a été constitué un secteur Audiovisuel dans l'organigramme ; il est désormais rattaché à la Section Adultes. L'arrivée des « nouveaux supports » a déclenché un « effet médiathèque » et le public s'est précipité dans les deux annexes qui en possédaient. Cet effet s'est un peu estompé par la suite. Le public s'est rendu compte que l'offre de la bibliothèque en la matière ne correspondait pas à celle d'un vidéoclub. De plus, des villes de la périphérie dijonnaises telles que Saint-Appollinaire au Nord et Chenôve au Sud se sont équipées.

A terme les documents sonores et audiovisuels seront présents dans tous les points du réseau. Dans le cadre de la thématisation des sites, des cassettes vidéo sur l'art ont déjà été rangées à l'annexe Mansart avec les livres sur le même sujet. Cette expérience récente (elle date de fin septembre) a apparemment satisfait les usagers. Elle devrait être étendue aux autres fonds thématiques. Des documents audiovisuels bourguignons sont consultables à la bibliothèque d'Etude et des documents sonores Jeunesse seront prochainement disponibles en prêt à la Section Jeunesse.

Des CD-ROM bibliographiques et encyclopédiques peuvent être consultés à la bibliothèque d'Etude. Un fonds multimédia sera constitué prochainement à la centrale Adultes. Un poste sera installé afin que le public puisse s'initier et des CD-ROM « pédagogiques » seront empruntables.

Une décision récente de la tutelle va cependant à l'encontre de cette politique multimédia favorisée jusqu'à présent par un tarif d'inscription unique pour tous les supports. En effet, la Municipalité, afin d'accroître les recettes générées par l'établissement¹⁰, entend mettre en place, pour 1998, des tarifs différenciés pour les vidéos.

c) Les acquisitions.

La création du Service des Entrées, déjà mentionnée, aura pour conséquence d'instaurer une procédure d'acquisition plus centralisée. Toutes les personnes chargées des acquisitions (achats et dépôt légal imprimeur) seront regroupées physiquement ce qui permettra de réaliser des gains de temps (commandes simultanées pour plusieurs sections) et des économies budgétaires (par comparaison des listes de commandes avec les ouvrages reçus au titre du dépôt légal).

Le choix des ouvrages (livres et périodiques) intervient au cours de réunions hebdomadaires auxquelles participent les personnes des annexes. Pour les Adultes, la

¹⁰ Recettes propres de la Bibliothèque municipale de Dijon : 789 803, 20 F en 1996 (soit une baisse par rapport à 1995 : 850 136,33 F).

spécialisation par domaine (une personne est chargée de prospecter pour un domaine du savoir dans *Livres-Hebdo* et dans des revues spécialisées) sera renforcée. Au cours de cette séance on décide si un titre est retenu et, le cas échéant, pour quels sites. Il existe donc une politique d'acquisition concertée pour tout le réseau.

Les ouvrages sont commandés dans le cadre de marchés passés avec des librairies (Librairie de l'Université, l'Herbe des Talus pour la Section Jeunesse) ou hors marché (auprès de petits éditeurs bourguignons par exemple).

Le dépôt légal imprimeur que la bibliothèque municipale de Dijon reçoit pour la région Bourgogne constitue une autre voie d'enrichissement qui permet d'éviter certains achats. Il a été augmenté récemment d'un exemplaire du dépôt légal éditeur renvoyé par la Bibliothèque nationale de France¹¹.

Les documents patrimoniaux à acquérir sont repérés à partir de catalogues de libraires et de catalogues de ventes. Des libraires et des particuliers s'adressent spontanément à la bibliothèque connaissant ses domaines privilégiés¹².

Pour les documents sonores et audiovisuels la procédure d'acquisition est moins formalisée que pour les imprimés. Le Secteur Audiovisuel en a la charge mais il n'y a pas de réunion *ad hoc*. Chaque membre de ce secteur dépouille des revues spécialisées dans un genre musical. Les documents sonores sont commandés à la FNAC, à la Librairie de l'Université, par CD Mail- système de commande en ligne- (50 % des commandes), et auprès de fournisseurs spécialisées (c'est le cas pour les textes enregistrés). Les vidéocassettes sont choisies dans le catalogue de l'Association pour la diffusion de l'Audiovisuel (ADAV).

Les dépenses d'acquisitions de documents (abonnements compris) se montaient en 1996 à 2 649 377 F¹³.

d) Le nombre de documents.

La Bibliothèque municipale de Dijon offre actuellement :

-en prêt : 191 509 documents papier dont 119 478 pour adultes

18 521 documents sonores

4 306 vidéocassettes

- à la bibliothèque d'Etude : 227 720 livres et périodiques

110 000 estampes

¹¹ Réforme du dépôt légal entrée en vigueur en janvier 1997.

¹² Exemple d'un particulier habitant en Suisse qui est venu présenter un ouvrage sur la gastronomie datant du XVI^e siècle.

¹³ Rapport annuel 1996.

25 438 médailles
7 000 cartes et plans
7 500 autographes
44 CD-ROM

e) L'accès aux collections : le catalogue informatisé.

Le système informatique actuel de la bibliothèque a été installé en 1990. Le choix s'est alors porté sur le système GEAC GLIS qui comprend un module acquisition, un module catalogage et un module prêt. Le catalogue informatisé donne accès aux notices bibliographiques et aux notices exemplaires des ouvrages édités après 1970 et des ouvrages du fonds ancien (édités avant 1901). Les notices du fonds ancien antérieur à 1811 ont fait l'objet, en 1992-1993, d'une rétroconversion financée par la Bibliothèque nationale de France dans le cadre du Catalogue Collectif de France. Les notices des documents imprimés au XIX^e ont été saisies par la même occasion mais cette saisie a été financée par la ville. Pour les ouvrages compris dans la tranche chronologique 1901-1970, il faut se reporter au fichier manuscrit auteurs et matières de la salle d'Etude qui est rétroconverti progressivement à la bibliothèque et à des fichiers manuscrits de fonds particuliers.

Le catalogue est accessible depuis les terminaux des différents sites et en mode Vidéotex par le 36 14 BMDIJON. La principale faiblesse du catalogue, du point de vue des utilisateurs, est son manque de convivialité.

Comme d'autres grandes bibliothèques municipales (celles de Bordeaux et de Montpellier entre autres), l'établissement prépare sa réinformatisation. Celle-ci s'inscrit dans un projet de cablage par fibre optique de toute la ville. Grâce à l'extension du système GEAC par la passerelle GEOGATE (qui permet des échanges de données) la bibliothèque pourra fonctionner en réseau en l'an 2 000. Elle pourra se connecter sur Internet et rendre son catalogue accessible sur la toile. Cette évolution, chiffrée à 600 000 F répartis sur plusieurs années, constitue avec le réaménagement des locaux, l'un des grands projets de l'établissement. Le passage à l'ère des réseaux a été mûrement réfléchi : la question de la sécurité des données a visiblement beaucoup préoccupé les concepteurs et a retardé la mise en œuvre.

f) Les services spécifiques.

A côté de l'offre documentaire « traditionnelle » qu'elle propose, la Bibliothèque municipale de Dijon développe des services spécifiques. On peut classer dans ce secteur

d'activités les animations (expositions, rencontres, conférences) qui donnent lieu à l'édition de catalogues. La dernière exposition en date (septembre 1997) *Impressions tchèques* faisait le lien avec une exposition du Musée des Beaux-Arts. La stagnation du budget ne permet pas de multiplier les animations ; elle contraint l'établissement à se centrer sur certains grands événements¹⁴. La célébration des 900 ans de la fondation de l'abbaye de Cîteaux (la Bibliothèque municipale possède un grand nombre de manuscrits du scriptorium de l'abbaye) sera l'évènement de l'année 1998. Il ne pourra, faute de moyens financiers, y avoir d'autres manifestations d'envergure. Les animations pour les enfants (expositions, contes ...) sont plus régulières.

La *Base bibliographique bourguignonne*, dont nous aurons l'occasion de reparler plus longuement, est également un service spécifique au même titre que la collecte, le traitement et la conservation du dépôt légal.

Le **Fonds Cadet Roussel** est un fonds de référence qui rassemble des ouvrages remarquables de la littérature jeunesse depuis les années 1960 et des études sur cette littérature. Sa finalité est d'offrir un fonds représentatif de la production éditoriale aux enseignants, étudiants, conteurs, éducateurs, assistantes maternelles ... Ce fonds est intégré dans le catalogue informatisé.

Le **Service Médialangues**, créé en 1990 à la Bibliothèque discothèque Mansart, est un fonds de méthodes sonores d'auto-enseignement avec un espace de consultation aménagé.

Enfin, la Bibliothèque municipale met à disposition des mal voyants des collections de textes en gros caractères (répertoriées dans un catalogue spécifique), un téléagrandisseur et des livres enregistrés sur cassettes et sur CD-ROM.

2. Les publics.

Nous n'avons pas pour dessein de faire une étude sociologique du public de la Bibliothèque municipale de Dijon mais seulement de donner quelques éléments qui permettront de mieux appréhender l'établissement sous l'angle des usagers.

a) Des publics différenciés ?

Aucune enquête ne permet d'affirmer quelle est la composition des publics de la bibliothèque ; nous ne disposons de statistiques que pour les lecteurs actifs. Nous pouvons cependant tenter de caractériser le public des sites et éventuellement

¹⁴ Le budget animation était de 583 813 F en 1996.

d'esquisser des différences grâce aux intuitions des personnes chargées du service publique.

Pour la bibliothèque d'Etude une simple observation permet d'affirmer que les étudiants sont une composante majoritaire. Cette prédominance s'explique tout d'abord par le niveau des collections qui est excellent en histoire et en littérature. De plus, la Bibliothèque Universitaire Droits-Lettres offrait jusqu'à cette année un nombre de places insuffisant. Celle-ci a récemment été réaménagée et compte désormais 850 places : la bibliothèque d'étude sera-t-elle désormais moins courue par les étudiants ? La localisation géographique de la Bibliothèque municipale en plein coeur de la ville est un atout : beaucoup d'étudiants préfèrent le centre au campus universitaire. Les chercheurs trouvent dans les collections patrimoniales un terrain idéal.

Le public de la centrale Adultes est plus difficile à cerner mais il est certain que la petite taille de cette bibliothèque et sa localisation en retrait nuisent à son attractivité. La bibliothèque discothèque Mansart, située dans le campus, est très fréquentée par les étudiants mais aussi par des adultes et des retraités habitant le quartier. Les usagers de Port-du-Canal viennent de toute la ville pour profiter de l'offre de vidéos jusqu'à ces dernières semaine unique dans le réseau.

L'annexe de Fontaine d'Ouche semble s'écarter des deux sites précédents car le public qui la fréquente est plus « difficile ». C'est un quartier assez défavorisé où résident de nombreux immigrés. La bibliothèque paraît plus ancrée dans son environnement proche et tend à mettre en œuvre une politique adaptée à son lectorat. Un médiateur avait été recruté l'an passé mais cette expérience a été un échec. Celui-ci s'est démis de ses fonctions car il avait le sentiment de se consacrer à des tâches de bibliothécaire et de ne pas faire de la médiation. La Bibliothèque municipale de Dijon n'était visiblement pas prête à faire face à l'évolution d'une partie de son public. Elle devra mener une réflexion plus profonde sur cette question et sur les solutions qu'elle peut proposer (définir plus précisément la médiation) car ces problèmes risquent de ne pas se résoudre d'eux-mêmes.

b) A la reconquête du public ?

Le nombre des inscrits était de 27 411 en 1996 dont 23,80 % de personnes extérieures à Dijon¹⁵. Il a régressé par rapport à l'année 1995 (28 464), cette diminution correspondant à une baisse du nombre de nouveaux inscrits. Deux explications peuvent être avancées. D'une part des villes de la périphérie se sont équipées en médiathèques, ce qui a pu avoir des conséquences sur les inscriptions extérieures. D'autre part, le

¹⁵ Population de Dijon : un peu plus de 150 000 habitants.

nombre des inscrits et le taux de rotation des ouvrages ne sont pas les objectifs prioritaires de la direction¹⁶. Celle-ci affirme sa volonté de hausser le niveau des collections et de ne pas sacrifier la qualité à des vues « mercantiles » et « démagogiques ».

Parmi les lecteurs actifs (pour lesquels des statistiques sont établies), les élèves du primaire et des collèges représentent 23 % ; ils sont les plus nombreux devant les étudiants (environ 17%) et les professions intermédiaires (12, 5%).

Sans infléchir sa politique documentaire, la bibliothèque vient d'entreprendre une nouvelle campagne de communication pour faire connaître ses atouts à un plus vaste public. Des affiches portant le slogan « Bibliothèque municipale : le monde est à tous » et illustrant la diversité des ressources offertes ont été placardées dans la ville. Un numéro spécial du journal de la bibliothèque *Hors ligne* vient de paraître pour présenter les services spécifiques : ceux-ci y sont décrits très clairement et le public visé est précisé.

Malheureusement, cette campagne va coïncider avec une hausse des tarifs d'inscription décidée par la municipalité pour 1998. Jusqu'à présent la politique tarifaire était très favorable (22 F pour les adultes et 11 francs pour les jeunes, pour tous les supports). La direction s'est opposée à cette augmentation et aurait souhaité accroître les recettes en se faisant rémunérer pour l'exploitation commerciale de ses documents (par les éditeurs qui illustrent leurs ouvrages avec des documents de la bibliothèque). Mais la tutelle n'a pas tenu compte de cette proposition et a imposé ses vues. On peut penser que l'attitude la ville est assez paradoxale puisque d'un côté elle éprouve le besoin de donner à la bibliothèque une image plus « démocratique » et, de l'autre, elle prend des mesures contraires.

Le « visage conquérant » de la bibliothèque est la Section Jeunesse qui mène des actions volontaristes, notamment en direction des écoles, afin que tous les enfants aient accès à la lecture. Elle accueille des groupes d'enfants (garderies, écoles maternelles ou primaires) pendant les heures de fermeture au public : l'enseignant ou l'animateur peut à cette occasion emprunter 50 livres pour cinq semaines. Elle constitue un fonds d'ouvrages Jeunesse destiné aux Bibliothèques Centres Documentaires (BCD) dans le local du bibliobus. Deux emplois ville sont affectés à ce travail et pourraient intervenir dans les BCD sur un plan technique. Mais cette intervention pose pour l'instant un problème de définition avec l'Education Nationale. La Bibliothèque municipale pourrait servir de relais dans un travail en réseau entre BCD, réseau auquel participerait aussi le Centre Régional de Documentation Pédagogique. Le fonds de référence Jeunesse Cadet

¹⁶ Cf. en annexes : Statistiques 1996 , Bilan des prêts par type de documents.

Roussel pourrait constituer, dans cette optique, une ressource. La Section Jeunesse évolue donc vers le concept de « bibliothèque hors les murs ».

La Bibliothèque municipale de Dijon est actuellement dans une phase de mutation : requalification des anciens bâtiments, accentuation de la politique multimédia, réinformatisation qui lui permettra d'entrer dans l'ère des réseaux, développement de services spécifiques, actions hors du cadre traditionnel de la bibliothèque ...

De plus, elle est engagée dans la politique de réaménagement culturel du territoire : même si elle n'a pas officiellement le statut de Bibliothèque municipale à vocation régionale, son rôle régional est renforcé et elle est Pôle associé de la Bibliothèque nationale de France.

Elle vit ces changements en devant faire face à des contraintes financières (stagnation du budget) et humaines (manque de personnel). Ces contraintes sont à l'origine des efforts constants de la direction pour rationaliser et optimiser le fonctionnement de l'établissement : puisqu'on ne peut avoir plus de moyens, il faut gagner en efficacité.

II. Le déroulement de mon stage.

Mon arrivée en stage a coïncidé avec le début des travaux de requalification des bâtiments de l'ancien collège jésuite des Godrans. Les conditions matérielles parfois difficiles (coupures d'électricité, arrêt du catalogue informatique, fermeture au public, inaccessibilité de certains locaux ...) m'ont permis de prendre conscience des problèmes particuliers que pose le réaménagement d'une bibliothèque. Il faut superviser les travaux, prévoir les conséquences et communiquer auprès du public pour modérer son mécontentement.

A. La Section et le service d'accueil.

1. La Section Patrimoine.

Le Fonds bourguignon auquel j'ai été affectée pour mon travail de mémoire (qui répond à une attente de l'établissement) et pour la partie plus technique de mon stage est rattaché à la Section Patrimoine. Cette Section est au cœur de la vie de l'établissement : l'orientation patrimoniale de la Bibliothèque municipale de Dijon est très marquée. Comme le souligne le directeur, le Patrimoine est un domaine pour lequel la bibliothèque a fait ses preuves et bénéficie de l'entière confiance de sa tutelle.

La Bibliothèque municipale de Dijon possède en effet des fonds patrimoniaux d'une richesse exceptionnelle. Ces collections se sont constituées au fil d'une histoire prestigieuse que nous ne développerons pas outre mesure¹⁷.

Une partie des fonds est issue de la bibliothèque du collège jésuite des Godrans¹⁸ fondé en 1581. C'est dans les murs de cette institution religieuse, agrandis au fil des siècles, que la bibliothèque d'Etude est aujourd'hui encore située. Le collège bénéficia tout au long des XVII^e et XVIII^e siècles de nombreux dons et legs des élites dijonnaises notamment de parlementaires et de magistrats de la chambre des comptes¹⁹. Le plafond de la « Salle des Devises » qui abrita la bibliothèque du collège à partir de 1655, décoré de nombreuses armes et devises, est l'illustration de l'intérêt des élites pour l'établissement. Le legs de Pierre Fevret en 1701 fut un moment important dans l'histoire culturelle de la ville : ce premier conseiller clerc au Parlement de Bourgogne,

¹⁷ Pour plus de précisions sur l'historique, cf. *Patrimoine des Bibliothèques de France*. Paris : Payot, 1995, vol. 5, p. 98-107.

¹⁸ Du nom de son fondateur Odinet Godran, président au Parlement de Bourgogne.

¹⁹ Exemples : dons et legs de Bernard Martin, avocat, et Louis Laisné de la Marguerie.

chancelier et chanoine de la Sainte-Chapelle, lègua plus de 6 000 volumes ainsi qu'une rente pour d'autres achats. En contrepartie, il demandait que le public puisse consulter cette collection deux jours par semaine : ce fut la naissance de la première bibliothèque publique de Bourgogne. Une autre date importante dans la destinée de la bibliothèque est la création de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-lettres de Dijon en 1740. Cette institution a depuis conservé des liens avec la bibliothèque. En effet, elle est abritée dans les bâtiments des Godrans et sa collection est déposée à la Bibliothèque municipale. Les échanges intellectuels entre ces deux pôles culturels sont encore intenses aujourd'hui.

A la Révolution, les confiscations des biens des émigrés et des congrégations religieuses amenèrent à la bibliothèque des fonds de manuscrits médiévaux de Cîteaux (plus de 300 dont 244 médiévaux)²⁰ et de Saint-Bénigne de Dijon²¹ qui assurent aujourd'hui sa réputation dans le monde entier. Tout au long du XIX^e siècle, l'établissement a bénéficié de dons et legs de personnalités locales. Par exemple, en 1886, la bibliothèque reçut 72 volumes reliés aux armes pontificales provenant de la collection d'un banquier, Jules Marion.

Les collections patrimoniales comprennent à ce jour environ 3 500 manuscrits, 242 incunables, 60 000 volumes imprimés avant 1810, 80 000 volumes imprimés entre 1810 et 1900, plus de 100 000 documents iconographiques, 24 000 monnaies et médailles, plusieurs milliers de cartes géographiques (au moins 7 000).

Ces dernières années, la Section Patrimoine a diversifié ses activités. Un travail de fond (identification, classement, réalisation d'inventaires) a été entrepris sur les documents iconographiques. Les documents iconographiques concernant la région ont été les premiers concernés (portefeuilles topographiques sur Dijon et cartes postales sur la Bourgogne). Ils servent en quelque sorte de « terrain d'expérimentation » à la valorisation de l'ensemble des fonds iconographiques.

Des fonds particuliers sont en cours de traitement comme par exemple le fonds Breuil, du nom d'un chocolatier dijonnais qui a légué sa bibliothèque en 1971. Ces fonds sont souvent spécialisés : le fonds Legras rassemble des documents concernant la Russie. Un inventaire des autographes est en cours d'élaboration et les cartes et plans sont aussi en cours de recensement. Le médailler n'a pas encore fait l'objet d'un travail approfondi. Des cartons entiers n'ont pu pour l'instant être traités, faute de personnel en nombre suffisant. Les effectifs de la Section Patrimoine comprennent en effet vingt personnes dont toutes ne sont pas employées à temps complet.

²⁰ Cf. de Yolanta Zaluska. *Les manuscrits enluminés de Dijon*. Paris : CNRS, 1991.

²¹ Entre autres le manuscrit le plus ancien conservé à la bibliothèque : un recueil des oeuvres de Bède le Vénéral daté du IX^e siècle.

La Section Patrimoine a mis en oeuvre une politique active de microfilmage : les manuscrits médiévaux et les périodiques locaux ont été les premiers concernés.

Plusieurs grands projets seront réalisés en 1998. Le plus retentissant sera la célébration du 900^e anniversaire de la fondation de l'abbaye de Cîteaux. La Bibliothèque va organiser une exposition qui sera l'occasion de présenter au public une partie de son fonds de manuscrits provenant de cette abbaye. L'organisation de cet évènement pose plusieurs problèmes. L'exposition ne pouvant se tenir à la bibliothèque même, il est difficile de trouver un lieu à la « hauteur ». Il semblerait que ce soit le Musée archéologique qui ait été retenu mais les incertitudes retardent la conception du scénario qui doit s'adapter au cadre de l'exposition. La municipalité ne paraît pas s'investir outre mesure dans ce projet alors que les retombées économiques peuvent être considérables pour la ville.

Parallèlement, la responsable des fonds iconographiques mène actuellement une campagne photographique qui vise à assurer la conservation et la diffusion des enluminures. Une base de données est en cours de constitution ; cette réalisation se heurte au problème de l'indexation des images. Un CD-ROM devrait voir le jour ; il serait réalisé en partenariat avec le CNERTA et bénéficierait d'un financement européen. Une association, « Cîteaux 98 », subventionnée par la région à hauteur de 800 000 F, a été créée.

Il m' a semblé intéressant de percevoir les difficultés que pouvait entraîner l'organisation d'une animation aussi médiatique. De nombreuses classes de secondaire adressent des demandes de visites conçues autour des manuscrits de Cîteaux. La question est de savoir si la bibliothèque doit montrer des documents aussi précieux dont beaucoup sont abîmés. La direction et l'équipe de la Section Patrimoine sont divisées à ce sujet. Certains mettent en avant les impératifs de conservation, d'autres le fait que la communication autour de l'évènement amènera de nombreuses sollicitations qu'on ne peut pas systématiquement refuser. Des documents de substitution ont été envisagés mais la nécessité de « sortir » des originaux a aussi été soulignée. Ce « débat » est à mon avis très représentatif de l'obligation, pour les bibliothèques, de répondre à un besoin culturel de la part d'un public plus large que le seul milieu des chercheurs. Il sera sans doute l'occasion, pour la Bibliothèque municipale de Dijon, de réfléchir plus précisément aux dispositifs à mettre en oeuvre pour satisfaire cette demande sans nuire à la conservation du patrimoine.

La Section Patrimoine sera confrontée cette année au déménagement d'une partie des collections. Dans le cadre des travaux, certaines salles abritant les collections patrimoniales seront réhabilitées (notamment la salle Boullemier où se trouve un

célèbre globe terrestre du XVIII^e siècle²²). Les documents seront transférés dans un local de stockage pour la durée du chantier. La bibliothèque s'apprête à annoncer publiquement l'indisponibilité temporaire d'une partie de ses fonds. Cette opération de déménagement pose à la fois des problèmes techniques (nécessité d'assurer la protection des documents) et de communication (nécessité de prévenir les étudiants et chercheurs).

Ma connaissance de la Section Patrimoine aurait sans doute été plus approfondie si un conservateur responsable de la section avait été en place. Depuis la vacance du poste (bientôt un an), les personnes de la Section se sont réparties les tâches habituellement dévolues au conservateur et le directeur de la bibliothèque prend les décisions. Mais certaines activités n'ont pu être exercées comme en « temps normal », notamment pour les acquisitions fonds ancien²³. J'ai pu prendre conscience de cela « par défaut » mais il me manque certainement une approche plus politique de ce qu'est la gestion et l'enrichissement de fonds patrimoniaux dans une Bibliothèque qui a un héritage aussi exceptionnel à assumer.

2. Le service d'accueil : le fonds bourguignon.

Au sein de la Section Patrimoine, deux fonds (le fonds Gastronomie-Oenologie et le fonds bourguignon) sont distincts. Cette distinction est à la fois d'ordre intellectuel (cote spécifique, moyens d'accès particuliers) et d'ordre physique (magasins spéciaux, place à part dans les usuels).

Le premier fonds est sous la responsabilité d'une assistante qualifiée de conservation. Il a pour origine une convention signée en 1985 avec la Bibliothèque nationale de France qui souhaitait promouvoir la constitution de fonds thématiques en région. La Bibliothèque municipale de Dijon a fait le choix du thème de la gastronomie et de l'œnologie car celui-ci a un lien avec l'identité régionale (la gastronomie et les vins sont incontournables en Bourgogne). La Bibliothèque nationale de France reverse à l'établissement dijonnais le 4^e exemplaire du dépôt légal éditeur de tous les documents traitant de ce sujet. La bibliothèque essaie de compléter en achetant des ouvrages de fiction qui abordent le thème. Le fonds Gastronomie-Oenologie fait l'objet d'une politique de mise en valeur. La Bibliothèque est en effet le lieu d'élaboration de la revue *Papilles* dans laquelle bibliothécaires, historiens, sociologues et professionnels (réunis au sein de l'Association des bibliothèques gourmandes) collaborent pour « faire revivre le patrimoine gourmand et participer à la création d'un patrimoine de demain ». Un

²² Globe réalisé vers 1750 par un capucin de Dijon, le père Legrand.

²³ Pour 1996 les achats de livres anciens se montaient à 10 757 F et ceux de livres de bibliophilie à 194 190 F.

projet de base bibliographique est lancé ; une subvention sera reçue de la Bibliothèque nationale de France pour la rétroconversion de notices.

La logique de constitution du fonds Gastronomie est de tendre à la variété, à la représentativité sur un plan international. Elle s'oppose à la logique qui préside à l'enrichissement du fonds bourguignon.

Ce dernier service a été le cadre à la fois de mon travail technique et de mon mémoire. En raison du lien tenu entre les deux volets de mon stage, je ne donnerai, dans ce présent rapport, que les caractéristiques principales afin de ne pas me répéter. Le fonds bourguignon vise à l'exhaustivité pour les documents concernant la Bourgogne, écrits par des auteurs bourguignons, édités ou imprimés en Bourgogne. Il a une constitution « historique » puisque depuis le milieu du XIX^e siècle, il se situe à la convergence de l'intérêt des élites locales (la bourgeoisie dijonnaise) et d'une politique volontariste de la direction : il s'enrichit de dons et legs et grâce à une politique d'achats. Il bénéficie de plus du dépôt légal imprimeur de toute la région et, depuis cette année²⁴, d'un exemplaire du dépôt légal éditeur reversé par la BnF.

Depuis 1992 le fonds régional s'est trouvé au coeur de la politique documentaire de l'établissement. La vision d'André-Pierre Syren, en tant que directeur adjoint puis directeur depuis 1996, a entraîné un dynamisme nouveau. Publiant sur ce sujet il décrit le fonds local comme le « seul élément ontologiquement différent pour chaque bibliothèque municipale ». Cette vision a pour conséquence la mise en oeuvre de dispositifs spécifiques : isolement au sein des collections par attribution d'une cote spécifique, catalogage plus « poussé » avec une indexation plus précise. La mise en valeur du fonds est assurée par l'existence d'une *Base bibliographique bourguignonne* informatisée. Cette base est réalisée avec l'agence de coopération ABIDOC qui assure la mise en réseau régional et la Société des Annales qui publie une version imprimée de la bibliographie.

J'ai été associée à la réflexion en cours à la bibliothèque sur deux points essentiels qui sont traités dans mon mémoire :

- une réflexion en vue d'améliorer la définition du fonds régional dans le sens de la précision (notamment la définition de la notion d' « auteur régional »).

- une réflexion sur l'avenir de l'entreprise bibliographique rendue nécessaire par l'achèvement des opérations de conversion rétrospective.

J'ai retiré un grand bénéfice d'être plongée dans ce contexte d'interrogations, de discussions, d'expérimentation. J'ai eu le sentiment que mon sujet intéressait vivement Martine Chauney-Bouillot et André-Pierre Syren. La confrontation de mes connaissances sur le sujet (acquises dans la documentation et grâce à une enquête

²⁴Réforme du dépôt légal entrée en vigueur en 1997.

auprès de bibliothèques) avec leur vision a été très enrichissante. Je me suis véritablement sentie impliquée dans la politique de l'établissement.

La difficulté majeure que j'ai rencontrée résultait des tensions qui existent à l'heure actuelle entre la Bibliothèque municipale de Dijon et l'agence de coopération ABIDOC. La Bibliothèque municipale de Dijon supporte mal qu'ABIDOC cherche à s'approprier la *Base bibliographique bourguignonne* alors que c'est elle (en l'occurrence Martine Chauney-Bouillot) qui accomplit le gros du travail bibliographique. Le conflit s'est envenimé récemment au sujet de la diffusion de la base sur Internet. ABIDOC souhaite créer son propre serveur alors que la base est pour l'instant accessible sur le service Minitel de la Bibliothèque municipale. Ma position délicate m'a permis d'avoir une approche plus « problématique » du sujet. Ce conflit me paraît en effet représentatif des problèmes de positionnement des structures de coopération et des bibliothèques de région les unes par rapport aux autres.

B. Mes activités.

J'ai effectué dans l'établissement un temps plein que j'ai occupé de la manière suivante : à la découverte de l'établissement, aux tâches techniques en relation avec le fonds régional et à mon travail de mémoire. L'organisation de mon stage a été très souple en raison de l'imbrication de mon sujet et de mon travail technique. Je me suis adaptée au rythme de l'établissement et aux disponibilités de chacun. *Grosso modo*, durant le premier mois, le temps réservé à mon étude a été moins important que durant le dernier mois.

Une autre particularité de mon stage tient à la spécificité du service qui m'a accueillie. Le fonds bourguignon de la Section Patrimoine est intimement lié aux autres documents régionaux imprimés, sonores et audiovisuels disponibles dans les bibliothèques de prêt. Il y a également une relation étroite avec le service du dépôt légal et avec le fonds Gastronomie-Oenologie. Cette transversalité a nécessité la prise en compte de nombreux secteurs de l'établissement qui *a priori* n'étaient pas directement impliqués. Ce fonds essentiel était un biais idéal pour appréhender le fonctionnement de l'ensemble de l'établissement.

Un autre détail me paraît important à signaler dans le compte rendu du vécu de mon stage. J'ai été installée dans le « bureau Nord » qui donne sur la salle d'étude. J'ai apprécié cette proximité avec le public. De plus, ce bureau est dans la bibliothèque un lieu de « passage » : les clés des coffres y sont rangées, il y a des fichiers manuscrits ... J'ai, grâce à ce lieu de séjour, eu des contacts privilégiés avec les personnes de la Section Patrimoine. Au cours de discussions informelles avec elles, ma vision de la

Section s'est affinée. Je pense que cette situation a facilité mon intégration dans l'équipe.

1. Découverte de l'établissement.

J'ai tenté d'appréhender l'établissement par les moyens suivants :

- visite des différents sites : bibliothèque d'Etude, centrale Jeunesse, centrale Adultes, annexes Mansart et Port-du-Canal.
- collecte de documentation (revue *Hors ligne*, statistiques ...)
- entretiens avec des responsables et d'autres membres du personnel (au cours de ces entretiens a été pu être abordée la question du fonds régional) : Direction, Affaires générales, Personnel, Informatique, Dépôt légal, Communication, Poste réseau, Service des Entrées, Section Adultes, Secteur Audiovisuel, Section Patrimoine (Gastronomie, Microfilmage, Fonds iconographiques, Fonds particuliers, Autographes, Cartes et Plans), Section Jeunesse.
- participation aux réunions hebdomadaires : de la Section Patrimoine (le mardi matin)
d'encadrement le (mardi après-midi)

Cette participation a été très fructueuse : elle m'a permis de voir quels étaient les problèmes concrets (de la couleur des pastille à apposer sur les ouvrages aux rapports avec la municipalité), d'avoir une vision d'ensemble, d'insérer mon travail dans la politique de l'établissement. Le directeur a tenu à ce que j'intervienne au cours de ces réunions pour faire état de l'avancement de ma réflexion.

- participation : à une journée d'information sur les usuels de la salle d'Etude destiné aux bibliothécaires de prêt
à une réunion d'acquisitions de la Section Jeunesse
- prise de connaissance de l'environnement : visite de la Bibliothèque Universitaire de Droit-Lettres et entretiens avec des conservateurs.

2. Mes « activités bourguignonnes ».

a) Travail sur le long terme : Rétroconversion Milsand (c'est aussi un élément de mon mémoire car la fin de la rétroconversion pose la question des perspectives nouvelles). Il s'agissait de préparer la saisie des notices concernant la Bourgogne parues en 1885-1888 dans la *Bibliographie bourguignonne* de Philibert Milsand. Cette rétroconversion fait suite à la reprise des notices des séries de la *Bibliographie bourguignonne* publiée par la Société des Annales de Bourgogne.

Mon travail a été découpé en plusieurs phases :

1. Phase préliminaire : travail sur le catalogue informatisé (système intégré GEAC GLIS format MARC)

Analyse de l'ouvrage à rétroconvertir : La *Bibliographie bourguignonne* de Milsand.

2. Estimation du nombre de notices (d'après sondages).

3. Prise de connaissance de la phase précédente (lecture cahier des clauses techniques, entretiens avec les personnes impliquées) de la rétroconversion (notices des *Annales de Bourgogne*).

4. Préparation de la copie sur une vingtaine de page. Rédaction de recommandations générales et d'une note d'aide à la saisie pour des cas particuliers²⁵. Discussions autour des problèmes politiques que pose cette rétroconversion (quelle suite pour la mise en valeur du fonds régional ?) avec André-Pierre Syren et Martine Chauney-Bouillot ; avec Véronique Berthaut, responsable des Affaires générales, pour la question du financement de l'opération.

5. Établissement d'une table de concordances entre la table des matières de la *Bibliographie bourguignonne* et le plan de classement en vigueur dans la base afin de garantir, dès le chargement des notices, un bon accès.

b) Autres tâches techniques plus ponctuelles :

-Traitement du legs d'un ingénieur dijonnais, Georges Brunerie. Cette collection n'était pas de grande valeur (ouvrages illustrés XIX^e - XX^e, ouvrages de collections populaires première moitié du XX^e siècle) mais beaucoup d'ouvrages avaient un lien avec la Bourgogne.

1. Vérifier si la bibliothèque possède déjà les ouvrages dans les différents catalogues et fichiers.

2. Traitement des ouvrages concernant la Bourgogne. Pour les ouvrages déjà entrés dans le catalogue : correction de la notice et ajout de l'indexation RAMEAU (zone 600) et de l'indice plan de classement de la *Bibliographie Bourguignonne* (champ 686).

- Catalogage d'acquisitions récentes : reprise de notices Electre ou BnF.

- Participation aux acquisitions : - pointage dans des catalogues de libraires

- achats en librairie (Librairie de l'Université)

²⁵ Cf. annexes.

- Service public : réponses à des demandes de recherches (pas forcément en rapport avec la Bourgogne : exemple d'une demande concernant un auteur polonais, Cunradus) adressées par courrier

expérience du service public en salle d'Etude.

3. Le travail de mémoire.

Le temps imparti à mon travail de mémoire a été consacré aux activités suivantes :

- collecte d'informations : compléments bibliographiques, documentation interne à la bibliothèque (statistiques, dossiers, notes personnelles d'André-Pierre Syren : travail pour la région Champagne-Ardennes)

- entretiens à la Bibliothèque municipale de Dijon (en plus des entretiens à caractère général) :

avec André-Pierre Syren et Martine Chauney-Bouillot

avec les personnes responsables du Dépôt légal ; du fonds Gastronomie ; des acquisitions Bourgogne en lecture publique ; des acquisitions auprès de petits éditeurs pour l'Etude.

- entretiens à l'extérieur : avec Marie Berne, directrice d'ABIDOC et Alice Zunino

avec Laurence Houdoy, conservateur à la Bibliothèque Universitaire chargée de la participation à la *Base bibliographique bourguignonne*.

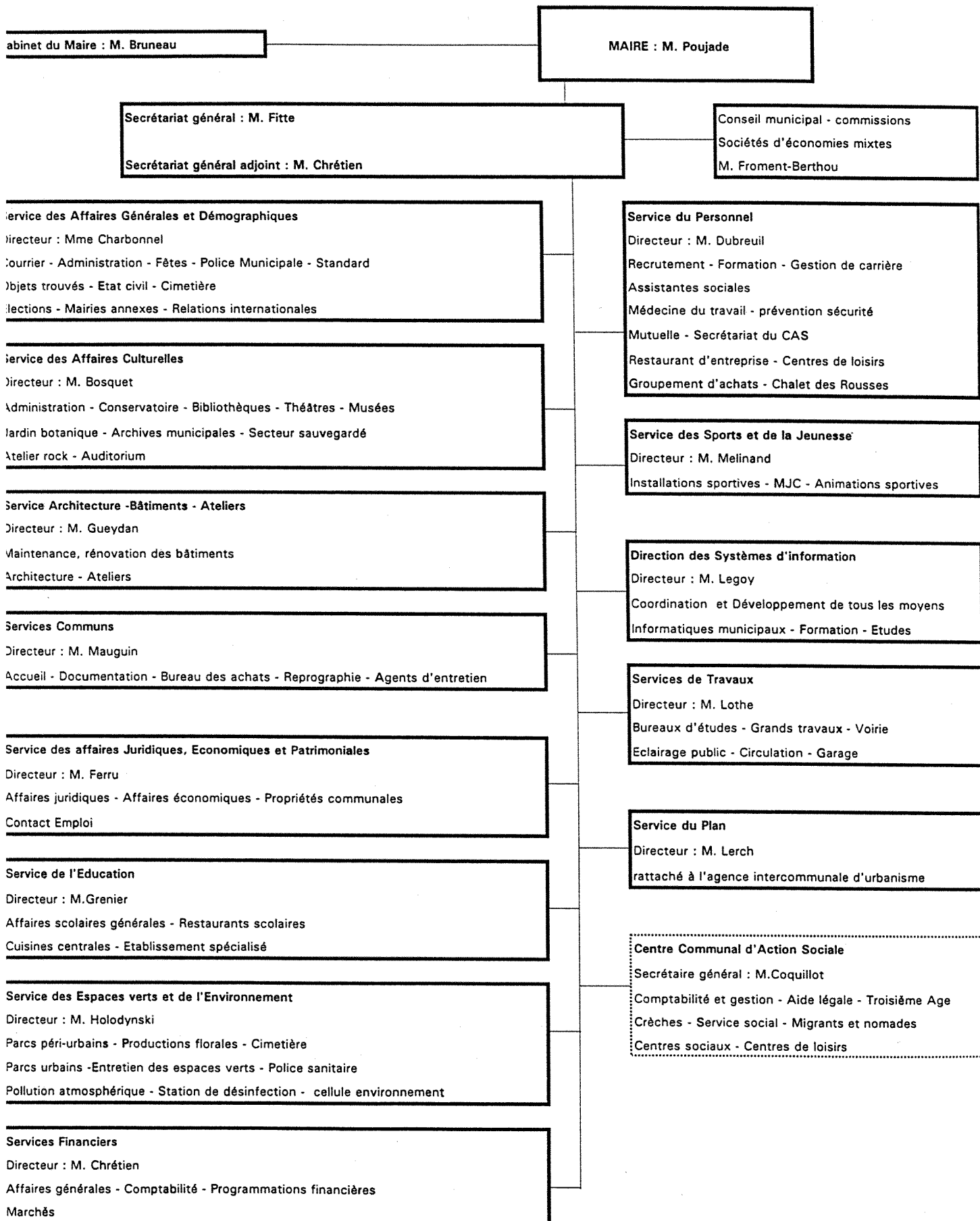
- rédaction et dépouillement d'un questionnaire sur les fonds régionaux et les bibliographies régionales envoyé à 34 Bibliothèques municipales à vocation régionale ou dépositaires du dépôt légal imprimeur.

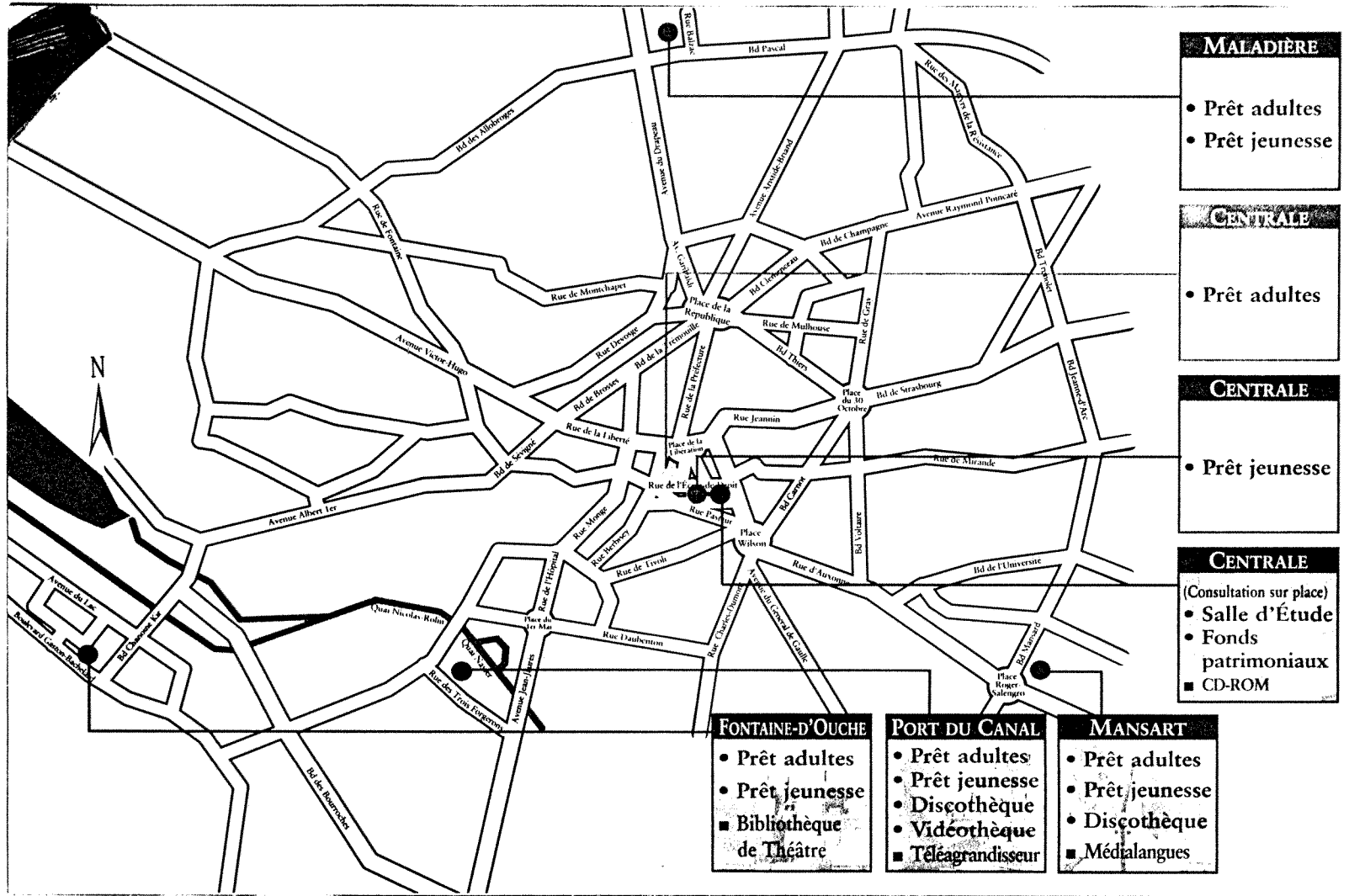
- contacts téléphoniques pour préciser certaines réponses écrites particulièrement intéressantes.

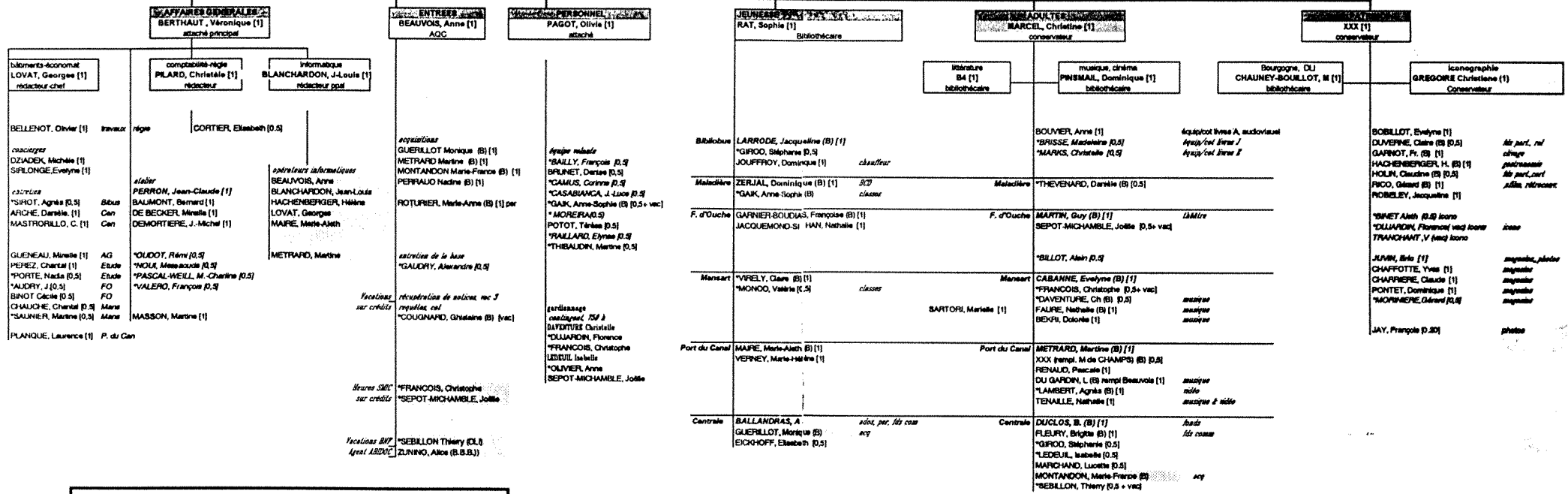
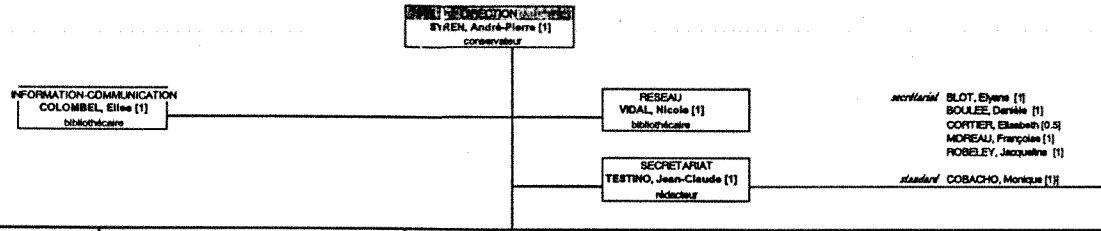
Le choix de la Bibliothèque municipale de Dijon comme lieu de stage s'est avéré judicieux. En effet, c'est un établissement qui a une politique clairement définie, sans ambiguïté. Celle cherche en priorité à perpétuer la tradition de prestige qui caractérise l'établissement tout en préparant l'avenir. Elle tire les conséquences des choix qu'elle effectue. Il me semble que ses efforts pour tenir la ligne de conduite qu'elle s'est fixée sont riches d'enseignements pour un futur conservateur.

La situation conflictuelle à laquelle j'ai été confrontée a été profitable sur un plan personnel. Elle m'a sans aucun doute préparé aux difficultés que je pourrai rencontrer dans ma vie professionnelle. Je pense par ailleurs avoir saisi la chance qui m'était offerte de m'insérer dans une équipe et de tirer parti des compétences et de la vision des personnes que j'ai cotoyées.

ORGANIGRAMME DES SERVICES DE LA VILLE DE DIJON







NOTES

- >> /B : sur poste d'AGC ou AC
- Remplacements : >> CARDEUR, Christine : congé parental remplacée par Valérie Monod
- >> B De CHAMPS, Marie : congé longue durée non remplacée

LEGENDE

NOM, Prénom : encadrement
 NOM, Prénom : responsable d'équipes ou de site
 NOM, Prénom (B) : assistant qualifié de conservation ou assistant de conservation
 NOM, Prénom : agent administratif / agent qualifié ou agent du patrimoine / agent technique

*NOM, Prénom : auxiliaire, vacataire
 *NOM, Prénom : C.E.S.

(1) temps complet
 (0,5) mi-temps

responsabilité de section
 responsabilité fonctionnelle

[ABDOC] ch de mission Base Bibliog. Bourg
 seconde citation

STATISTIQUES 1996

EFFECTIFS

au 31 décembre 1996

| CAT. | GRADES | POSTES budgétaires | POSTES réels | EFFECTIFS | EQUIVALENTS TEMPS COMPLET | OBSERVATIONS |
|---|------------------------------------|-----------------------|-----------------|------------|------------------------------|---|
| A | Conservateur | 4 | 4 | 4 | 4 | |
| | Bibliothécaire | 6 | 6 | 4 | 4 | |
| | Attaché | 1 | 2 | 2 | 2 | dont un attaché principal |
| | Totaux catégorie A | 11 | 12 | 10 | 10 | |
| B | Assistant qualifié de conservation | 23 | 19 | 19 | 18 | |
| | Assistant de conservation | 4 (3 TC, 1 TNC) | 7,5 | 14 | 11,5 | |
| | Rédacteur | 2 | 5 | 5 | 5 | dont 1 rédacteur-chef |
| | éducateur | 0 | 1 | 1 | 1 | |
| | Totaux catégorie B | 29 | 32,5 | 39 | 35,5 | |
| C | Agent qualifié du patrimoine | 6 | 6 | 6 | 5,5 | dont un agent en mi-temps thérapeutique |
| | Agent du patrimoine | 7 (4TC, 3 TNC) | 5,5 | 13 | 9 | |
| | Agent de maîtrise | 1 | 2 | 2 | 2 | dont 1 agent de maîtrise qualifié |
| | Agent technique | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 agents techniques principaux 1 agent technique qualifié |
| | Adjoint administratif | 5 | 5 | 5 | 5 | dont 3 adj. administ. principaux |
| | Agent administratif | 0 | 0 | 1 | 1 | |
| | Agent d'entretien | 5 | 6 | 6 | 6 | dont 2 concierges dont 2 agents d'entretien qualifiés et 1 agent magasinier |
| | Conseiller image | 0 | 0,2 | 1 | 0,2 | |
| | Agent auxiliaire C.E.S. | 0 | 0 | 15 | 7,5 | |
| | vacataire BNF | 0 | 0 | 0 | 0,5 | |
| | Totaux catégorie C | 27 | 27,7 | 52 | 39,7 | |
| TOTAUX | | 67 | 72,2 | 101 | 85,2 | |
| | Agents d'entretien | 7,5 | 7,5 | 11 | 8 | femmes de ménage travaillant à la BM et rattachées aux services communs |
| TOTAUX* | | 74,5 | 79,7 | 112 | 93,2 | |
| *auquel s'ajoutent 7591 h 30 effectuées sous forme de vacances, soit 3.7 équivalents Temps complet portant le total à 96.9 équivalent Temps complet | | | | | | |

BILAN DES PRÊTS PAR TYPE DE DOCUMENTS

(rapporté à l'ensemble des documents et hors communications) *

| | | | |
|--|---|--|------------------------|
| Docts empruntables ** (=hors doc. de consul.) | PRÊTS des documents rendus au 31.12.96 | PRÊTS de l'ensemble des documents * (calculé d'après les pourcentages donnés par LPDOMP) | TAUX DE ROTATION |
|--|---|--|------------------------|

| | ADULTES | | | JEUNES | | | | TOTAL | | ADULTES | | JEUNES | | TOTAL | | Rotation |
|----------------|---------|--------|---------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|-----------|--------|----------|
| | nbre | % type | | nbre | % type | | nbre | % tot. | nbre * | %type | nbre * | %type | nbre * | % du tot. | | |
| LIVRES | 107 399 | 66 947 | 174 346 | 417 619 | 59,15% | 288 460 | 40,85% | 706 079 | 70,08% | 433 175 | 59,15% | 299 205 | 40,85% | 732 380 | 70,08% | 4,24 |
| PERIODIQUES | 9 833 | 6 455 | 16 288 | 44 677 | 53,02% | 39 585 | 46,98% | 84 262 | 8,36% | 46 323 | 53,02% | 41 044 | 46,98% | 87 367 | 8,36% | 5,36 |
| TOTAL IMPRIMÉS | 117 232 | 73 402 | 190 634 | 462 296 | 58,49% | 328 045 | 41,51% | 790 341 | 78,44% | 479 498 | 58,49% | 340 249 | 41,51% | 819 747 | 78,44% | 4,30 |

| | CD | | | K7 | | | | DOC.SON | | CD: nbr | | K7 : nbr | | DOC.SON. | | Rotation |
|-------------------|--------|-------|--------|---------|--------|--------|--------|---------|--------|---------|--------|----------|--------|----------|--------|----------|
| | nbre | % | | nbre | % | | nbre | % tot. | nbre | % | nbre | % | nbre | % tot. | | |
| DOCUMENTS SONORES | 15 014 | 2 993 | 18 007 | 148 161 | 87,59% | 20 999 | 12,41% | 169 160 | 16,79% | 153 684 | 87,59% | 21 782 | 12,41% | 175 466 | 16,79% | 9,74 |

| | TOTAL | | | VIDEO | | VIDEO | | VIDEO | | VIDEO | | VIDEO | | Rotation | | |
|----------------|-------|---|-------|-------|---|-------|--------|--------|-------|-------|---|-------|--------|----------|-------|-------|
| | nbre | % | | nbre | % | nbre | % tot. | nbre | % | nbre | % | nbre | % tot. | | | |
| VIDEOCASSETTES | - | - | 3 925 | - | - | - | - | 48 042 | 4,77% | - | - | - | - | 49 849 | 4,77% | 12,70 |

| | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--------------|---|---|---------|---|---|---|---|-----------|------|---|---|---|---|-----------|------|------|
| TOTAL | - | - | 403 200 | - | - | - | - | 1 007 543 | 100% | - | - | - | - | 1 045 062 | 100% | 2,59 |
|--------------|---|---|---------|---|---|---|---|-----------|------|---|---|---|---|-----------|------|------|

*calculé par application, sur le nombre total de prêts de l'ensemble des documents enregistrés sur les terminaux, des pourcentages donnés par les statistiques de prêts par domaine s'appliquant, elles, uniquement aux documents rendus au 31.12.96 (les 33 961 communications ne sont pas prises en compte dans ces calculs)

** ces chiffres ne reflètent pas l'état complet des collections : les dernières acquisitions de l'année ne sont encore pas prises en compte au 31.12.96, date de calculs des prêts sur l'année

(cf. Etat des collections)

nombre total de prêts par lecteur actif (hors communications) : 38,13

Retroconversion Milsand

Consignes générales de saisie

* Informations qui ne seront pas saisies dans l'immédiat :

- les notices de manuscrits et les notices d'estampes
- les notices de cartes et plans (mais saisir les notices de monographies du type *Topographia galliae ... Francfurti, apud Merianum, 1656, in-fol. cf.p. 2*)
- les pièces d'archives même localisées à la BM (ne pas saisir par exemple p. 9, 2e colonne 3e notice : *Arrêté du Directoire du département de la Côte d'Or ...26 mai 1791, Dijon, Causse, in-4. Arch. n° 244, 2*)

Etant donné leur intérêt pour la documentation régionale, ces notices pourront faire l'objet de travaux ultérieurs lors de la prochaine étape de recensement de ces ressources documentaires. Une base de données iconographiques régionale pourrait compléter la Base Bibliographique Bourguignonne et permettrait de mettre en valeur les riches collections iconographiques bourguignonnes de la BM de Dijon.

Sur le total des notices recensées dans Milsand, les notices des manuscrits, estampes et cartes et plans représentent en moyenne 12,5 % (dans les sondages effectués sur 40 et 20 p. respectivement 11,5 % et 13, 31 %)

- les notices trop succinctes (sans date ni lieu d'édition).

* Certaines notices posant des difficultés sont annotées "A reprendre par nous" : la société de saisie devra les laisser de côté.

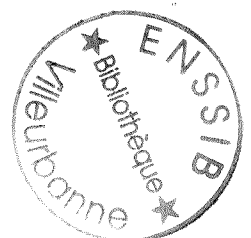
* Problème méthodologique :

Question : jusqu'où doit-on aller dans la préparation de la copie (indication des champs) à transmettre à la société de saisie ? Les choix effectués devront prendre en compte le temps et les ressources humaines disponibles pour cette préparation.

- Une partie des notices Milsand a déjà été saisie lors de la rétroconversion des fonds anciens. Les notices Milsand seront saisies "systématiquement" et l'on procèdera à un dédoublonnage progressif après la saisie.

- Pour le plan de classement : on fera saisir la table des matières de Milsand et dresser une table de concordances avec le plan de la Bibliographie Bourguignonne (exemples : le chapitre quatrième : villes, bourgs et villages du département de la Côte-d'Or coïncide avec le VIII de la BBB ; la section III Histoire ecclésiastique du chapitre premier Bourgogne coïncide avec le VI de la BBB). Voir table des concordances en annexes.

- Un certains nombre de notices sont des notices d'affiches (donc ne doivent pas être saisies) mais la nature des documents n'apparaît pas à la lecture. C'est le cas pour les boîtes 400 à 427 du fonds Milsand ; l'élimination du corpus à saisir pourra être faite en se reportant au cahier topographique du Fonds Milsand.



Typologie des notices. Aide à la saisie.

- Conserver les titres et les lieux d'édition en latin

- En ce qui concerne la cotation :

* les cotes entre crochets [7920] renvoient au fonds Milsand : ces cotes doivent être indiquées en zone 966 : \$IBMDIJ\$mCONSUL\$nMilsand\$sMils. 7920\$wB

* pour toutes les autres localisations (même celles du type Bib. de Dijon) : \$mBOURGO\$mLIVETU\$sNON ENCORE LOCALISE. La localisation interviendra par la suite.

Les notices dites simples ne devraient poser aucun problème à la société chargée de la saisie. Les notices dites complexes nécessiteront des annotations préalables.

I- NOTICES SIMPLES

1. Monographies

exemple : p. 3, 1^{ère} colonne, 1^{ère} notice

Des influences et Stations grecques dans les Gaules et particulièrement dans le Lyonnais, la Bourgogne et la Bresse par J. Bard. Lyon, 1851. [7920]

Schéma général : Titre par auteur. Lieu d'édition, date d'édition, parfois le format. Cote.

soit 200 \$aDes Influences et stations grecques dans les Gaules et particulièrement dans le Lyonnais, la Bourgogne et la Bresse\$fp J. Bard

210\$aLyon\$d1851

700\$aBard\$bJ.

966\$IBMDIJ\$mCONSUL\$nMilsand\$sMils. 7920\$wB

2. Dépouillements de monographies

exemple : p. 3, 2^e colonne, 5^e notice

Notice des voies romaines qui ont existé dans l'ancienne province de Bourgogne par Grivaud de la Vincelle. Dans le *Recueil de monuments antiques découverts dans l'ancienne Gaule*. Paris, 1817, in-4, tome I, p. 205.

Schéma général : Titre du dépouillement par auteur du dépouillement.
Dans **Titre de la monographie. Lieu d'édition, date d'édition, format, tomainson, pagination.**

soit 200\$aNotice des voies romaines qui ont existé dans l'ancienne province de Bourgogne\$bpar Grivaud de la Vincelle

215\$atome I, p. 205

463\$aRecueil de monuments antiques découverts dans l'ancienne Gaule.
Paris, 1817

700\$aGrivaud de la Vincelle

N.B. : Lorsque l'auteur de la monographie n'est pas indiqué, il est présumé être l'auteur de l'article.

Dans le cas d'auteurs différents, ceux-ci apparaissent dans la notice

exemple : Mémoire sur les voies romaines de la ville d' Auxerre, par Pasumot.
Dans les *Dissertations et mémoires sur différents sujets d'antiquité*, publiés par Grivaud.
Paris, 1810-1813, in-8.

soit : 200\$aMémoire sur les voies romaines de la ville d' Auxerre\$fPasumot

463\$aDissertatons et mémoires sur différents sujets d'antiquité, publiés
par Grivaud. Paris, 1810-1813

700\$aPasumot

3. Dépouillements de périodiques

exemple : p. 5, 1^{ere} colonne, 8^e notice

Sur le voyage d'un Parisien de Paris à Menessaire (Côte-d'Or) par J. Bard.
Dans *l'Auxonnois* du 18 mars 1857.

Schéma général : Titre du dépouillement par auteur du dépouillement.
Dans **Titre du périodique, tome et/ou année, pagination, parfois format.**

soit 200\$aSur le voyage d'un Parisien de Paris à Menessaire (Côte-d'Or)\$f par J.
Bard

463\$aL'Auxonnois\$v18 mars 1857

700\$aBard\$bJean

II. NOTICES POSANT PROBLEME

* Les notices de monographies peuvent être incomplètes ; elles seront reprises ensuite à la bibliothèque, dans la mesure du possible.

* Les notices de dépouillements peuvent être difficiles à lire.

Exemple 1 : p. 3, 1^{ère} colonne, 8^e notice

Description sommaire des quatre grandes voies romaines, dites Agrippa, établies dans la Gaule, suivie de l'énumération des voies qui sillonnent l'arrondissement de Beaune, par J. Carlet. Dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Beaune*, années 1876-77, p. 67 ; 1879, p. 49.

Cette notice renvoie à plusieurs tomes : il y aura une seule zone 463 qui indiquera la succession des tomes (\$v1876-1877 ; \$v1879) ; la pagination sera saisie dans le champ 215 en reprenant les tomes (\$a1876-1877, p. 67 ; 1879, p. 49).

Exemple 2 : p. 10, 2^e colonne, 7^e notice.

La Chambre de commerce du département de la Côte-d'Or, à S.M. l'Empereur, 18 août 1853. (Chemin de fer de Dijon à Langres). Dijon, imp. Douillier, in-4. [11407.]

Dans ce cas, on peut restituer la date (1853) si la préparation décidée de la copie le permet.

Exemple 3 : p. 274, 2^e colonne, 8^e notice

Aux citoyens électeurs du département de la Côte-d'Or, par Vaudrey, 22 mars 1848. Dijon, lith. Guasco, in-4. La même, imp. de Mme Noellat, in-4. [4098]

On prendra en compte la première notice et la seconde (imp. de Mme de Noellat) sera indiquée en note (champ 300).

D'une manière générale, dans toute notice s'écartant des schémas ci-dessus définis, on adoptera la solution la plus simple tendant à se rapprocher de ce schéma et la moins dommageable pour l'utilisateur.

TABLE DES ANNEXES

| | |
|---|----------|
| 1. Organigramme des services de la Ville de Dijon..... | p. I |
| 2. Plan du réseau de la Bibliothèque municipale de Dijon..... | p. II |
| 3. Organigramme de la Bibliothèque municipale de Dijon..... | p. III |
| 4. Effectifs de la Bibliothèque municipale de Dijon 1996..... | p. IV |
| 5. Bilan des prêts part type de documents..... | p. V |
| 6. Rétroconversion Miland..... | p. VI-XI |

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|-------|
| I. La Bibliothèque municipale de Dijon : environnement, organisation et politique documentaire..... | p. 2 |
| A. L'environnement de la Bibliothèque municipale..... | p. 2 |
| 1. L'environnement politique et administratif..... | p. 2 |
| 2. L'environnement fonctionnel..... | p. 3 |
| B. L'organisation générale de l'établissement | p. 4 |
| 1. Les différents sites..... | p. 4 |
| 2. La politique de réseau..... | p. 5 |
| 3. L'organigramme..... | p. 6 |
| C. La politique documentaire..... | p. 7 |
| 1. Les collections..... | p. 8 |
| a) Les grands types de collections..... | p. 8 |
| b) Les « nouveaux supports »..... | p. 8 |
| c) Les acquisitions..... | p. 9 |
| d) Le nombre de documents..... | p. 10 |
| e) L'accès aux collections : le catalogue informatisé..... | p. 11 |
| f) Les services spécifiques..... | p. 11 |
| 2. Les publics..... | p. 12 |
| a) Des publics différenciés ?..... | p. 12 |
| b) A la reconquête du public ?..... | p. 13 |
| II. Le déroulement de mon stage..... | p. 16 |
| A. La Section et le service d'accueil..... | p. 16 |

| | |
|---|-------|
| 1. La Section Patrimoine..... | p. 16 |
| 2. Le service d'accueil : le fonds bourguignon..... | p. 19 |
| | |
| B. Mes activités..... | p. 21 |
| | |
| 1. Découverte de l'établissement..... | p. 22 |
| 2. Mes « activités bourguignonnes »..... | p. 22 |
| 3. Le travail de mémoire..... | p. 24 |